

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Lundi le 3 octobre 2011 à 20 heures 00, se tenait à la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Monique Sénéchal, les conseillers messieurs Harold Thibeault, Benoît Lavoie, Robert Duchesne et Taylor Olsen, faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Laurent Proulx.

Le maire, monsieur Laurent Proulx, souhaite la bienvenue aux élus ainsi qu'aux trois (3) personnes présentes dans l'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

No. 20111001

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Laurent Proulx et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Taylor Olsen, appuyé par madame Monique Sénéchal, après y avoir ajouté les points suivants :

- 11- Règlement numéro 306 intitulé «**Règlement décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 700 000 \$ pour l'acquisition de machinerie, équipements et bâtiment(s) nécessaires à l'entretien des chemins en hiver**» :
  - 11.2- Camion 10 roues et équipements de déneigement ;
  - 11.3- Abrasif ;
  
- 20- Divers :
  - 20.1- Demande de réalisation de certains travaux sur le chemin du 8<sup>e</sup> Rang ;

et en laissant le point «*Divers*» ouvert.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2011

No. 20111002

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2011, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2011

No. 20111003

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 septembre 2011, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011

No. 20111004

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 septembre 2011, qui est accepté par le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tel que préparé, sur proposition de monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne.

COMPTES À PAYER

No. 20111005

Après avoir pris connaissance des bordereaux de comptes à payer et du sommaire des paies, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

Description	Montant
- Bordereau des comptes à payer numéro 20110928 contenant 97 factures pour un montant total à payer de :	112 160,36 \$
- Bordereau des comptes à payer numéro 20111003 contenant 20 factures pour un montant total à payer de :	13 069,61 \$
- Journaux des salaires / Septembre 2011 :	27,563,48 \$
- rémunération brute des employés :	20,249,01 \$
- rémunération des élus :	1,341,69 \$
- équipement de sécurité :	43,72 \$
- allocation non-imposable aux élus :	670,81 \$
- allocation non-imposable aux pompiers :	0,00 \$
- avantages sociaux imposables :	1,554,80 \$
- cotisations de l'employeur :	3,700,95 \$
- frais de téléphone :	2,50 \$
<b>Total des comptes à payer :</b>	<b>152 793,45 \$</b>

Tous ces comptes étaient accompagnés du certificat de disponibilité de crédits émis par le secrétaire-trésorier, qui suffisent dans l'ensemble aux dépenses mentionnées précédemment, sauf pour les dépenses

payées à la municipalité de La Trinité-des-Monts qui doivent faire l'objet d'un réaménagement budgétaire à adopter par le conseil municipal d'ici la fin de l'exercice financier 2011.

CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

Demande d'aide financière de Centraide Bas-Saint-Laurent - Campagne 2011

No. 20111006

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski fasse un don de 100,00 \$ à Centraide Bas-Saint-Laurent pour sa campagne de financement 2011, le tout à titre d'aide financière pour la poursuite des objectifs de cet organisme.

Demande de commandite : Activité de financement pour immersion de deux (2) jeunes en milieu anglais

No. 20111007

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 27 septembre 2011, mesdemoiselles Sabrina Soucy et Carolanne Corbin-Ferlatte, étudiantes à l'École Paul-Hubert de Rimouski, s'adressent à la municipalité pour obtenir une commandite relativement à la tenue d'une activité de financement qui se tiendra le 26 novembre 2011, visant à leur permettre d'amasser des fonds pour une immersion en Californie afin de les aider à parfaire leurs connaissances de l'anglais ;

**ATTENDU QUE** la commandite souhaitée consiste à obtenir l'utilisation de la salle Anicet-Proulx à titre gratuit ;

**ATTENDU QUE** cette demande ne respecte pas la politique de gestion des dons et subventions de la municipalité, qui établit dans la section des "*Critères d'attribution*", qu'une telle demande doit, pour être admissible à un traitement par le conseil municipal, provenir «*d'un organisme, d'un groupe ou d'une association du milieu ou de l'extérieur de la municipalité*» ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski rejette cette dite demande de commandite pour les raisons identifiées précédemment.

Demande d'aide financière de l'ACEQ

No. 20111008

Il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski fasse un de 100,00 \$ à l'Association du Cancer de l'Est du Québec (ACEQ) pour sa campagne de financement 2011, le tout à titre d'aide financière pour la poursuite des objectifs de cet organisme.

Augmentation des frais de scolarité pour la période de 2010 à 2017

Dans une lettre datée du 7 septembre 2011, madame Émilie Gagnon, secrétaire à la correspondance au Cabinet du premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, accuse réception de la résolution numéro 20110808 concernant l'augmentation des frais de scolarité pour la période de 2010 à 2017 et indique qu'ils en ont pris bonne note mais qu'ils laissent le soin à la ministre concernée d'y accorder toute la considération requise.

Offre de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent: Mise en oeuvre d'une politique d'égalité visant l'égalité participation des femmes et des hommes à la vie démocratique et au développement dans le Bas-Saint-Laurent

No. 20111009

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 14 septembre 2011, madame Lucie Brault, agente de développement pour la *Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent*, offre les services de cet organisme pour la mise en oeuvre d'une politique d'égalité visant l'égalité participation des femmes et des hommes à la vie démocratique et au développement dans le Bas-Saint-Laurent et indique de plus, qu'une personne représentant cet organisme est prête à venir rencontrer le conseil municipal à ce sujet ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal, avant de planifier une rencontre en ce sens, désire obtenir de plus amples informations à ce sujet sous forme de documentation ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- **ACCUSE RÉCEPTION** de l'offre de services de la *Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent*, pour la mise en oeuvre d'une politique d'égalité visant l'égalité participation des femmes et des hommes à la vie démocratique et au développement dans le Bas-Saint-Laurent ;

- **DEMANDE** à cet organisme de lui fournir de la documentation additionnelle sur le sujet soulevé (*Objectifs, pertinence, documents explicatifs, démarche, financement, etc.*).

Modernisation des dossiers en évaluation foncière

Dans une lettre datée du 13 septembre 2011, monsieur Sylvain Gauthier, vice-président exécutif de PG Solutions inc., nous informe de l'avancement de leurs travaux relativement à la modernisation des dossiers en évaluation foncière.

Il s'agit d'un processus imposé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

Changements majeurs à la carte électorale du Québec : Demande de suspension immédiate des travaux de la Commission de représentation électorale du Québec

---

No. 20111010

**ATTENDU QUE** dans un courrier électronique reçu le 3 octobre 2011, monsieur Pierre Hébert, citoyen de la municipalité de Sainte-Élisabeth-de-Warwick, ex-conseiller municipal et ex-candidat aux élections provinciales de 2003 et 2007, s'adresse aux municipalités de la région pour demander l'adoption l'une résolution concernant les changements majeurs à la carte électorale du Québec, plus particulièrement concernant une demande à l'Assemblée Nationale pour la suspension immédiate des travaux de la Commission de représentation électorale du Québec, le tout dans le but que la *Loi électorale du Québec* soit revue et corrigée en profondeur afin de mieux harmoniser les limites des circonscriptions avec celles des régions administratives et des MRC de la région ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une demande reçue à la dernière minute et que les membres du conseil municipal désirent prendre un peu de temps pour se documenter un peu plus sur ce sujet avant de se prononcer ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le présent point à l'ordre du jour soit reporté à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal, et ceci afin de donner le temps nécessaire aux élus pour se documenter un peu plus sur ce sujet et de leur permettre, le cas échéant, de se prononcer sur la demande d'appui déposée par monsieur Pierre Hébert concernant les changements majeurs que la Commission de représentation

électorale du Québec désire apporter à la carte électorale du Québec.

Offre de présentation du «**Nouveau service d'information offert aux personnes âgées**» par l'Unité Locale d'Information aux Aînés

No. 20111011

**ATTENDU QUE** dans un courrier électronique reçu le 30 septembre 2011, madame Joscelyne Bélanger, agente d'information pour l'Unité Locale d'Information aux Aînés, nous offre ses services pour faire une présentation du «**Nouveau service d'information offert aux personnes âgées**» dans la MRC de Rimouski-Neigette ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une présentation d'environ une demi-heure, plus les questions, présentation qui s'adresse non seulement aux aînés mais également aux élus ;

**ATTENDU QUE** ce service est gratuit ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une belle opportunité pour informer nos aînés sur les services qui leurs sont offerts ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte l'offre de madame Joscelyne Bélanger, agente d'information pour l'Unité Locale d'Information aux Aînés, concernant la présentation du «**Nouveau service d'information offert aux personnes âgées**» dans la MRC de Rimouski-Neigette et à cette fin mandate la technicienne en loisirs et développement, madame Hélène Thibeault, pour organiser cette dite rencontre publique regroupant nos aînés ainsi que les élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE (MAXIMUM DE 15 MINUTES)

Il n'y a aucune question de l'assemblée.

RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE ORDINAIRE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil, une copie du «*Registre des plaintes - Demandes de services*» reçues pour le mois de septembre 2011 contenant trois (3) dossiers du numéro 017 au numéro 019.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Rapport - Procès-verbal de la réunion du 30 août 2011

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil municipal, une copie du procès-verbal de la dernière assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 août 2011.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 186,  
MONTÉE DU PETIT-LAC-FERRÉ, (MADAME CÉLINE ST-LAURENT)

---

Consultation

Le maire, monsieur Laurent Proulx et le directeur général, monsieur Gilles Lepage, font un résumé de la demande de dérogation mineure déposée par madame Céline St-Laurent pour l'immeuble sis au 186, montée du Petit-Lac-Ferré et expliquent la portée de cette dite demande.

Après consultation, l'assemblée étant satisfaite des informations reçues, il n'y a pas de question, de commentaire ou suggestion concernant ce dossier.

Décision du conseil municipal

No. 20111012

**ATTENDU QUE** madame Céline St-Laurent a déposé une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 186, montée du Petit-Lac-Ferré, et ceci afin de lui permettre de procéder à la construction d'un garage privé dans la cour avant de sa propriété ;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage en vigueur ne permet pas la construction d'un bâtiment accessoire (*Garage privé*) dans la cour avant d'un immeuble ;

**ATTENDU QUE** la dérogation aux règlements de zonage et de lotissement respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des lieux par les propriétaires des immeubles voisins ainsi que de leur droit de propriété ;

**ATTENDU QUE** les travaux n'ont pas été effectués et que la requérante est en attente de la décision du conseil municipal pour pouvoir demander son permis de construction lequel lui permettra de réaliser son projet selon ses attentes ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la demande de dérogation mineure de madame Céline St-Laurent et par conséquent autorise la construction d'un bâtiment accessoire (*Garage privé*) dans la cour avant de l'immeuble situé au 186, montée du Petit-Lac-Ferré, à Saint-Narcisse-de-Rimouski, étant convenu et établi que les marges de reculs minimums doivent être respectées.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 3, RUE  
DES PINS (*MONSIEUR GAÉTAN GERBITH & MADAME ÉLODY BASTILLE*)

---

Consultation

Le maire, monsieur Laurent Proulx et le directeur général, monsieur Gilles Lepage, font un résumé de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Gaétan Gerbith et madame Éloody Bastille pour l'immeuble sis au 3, rue des Pins et expliquent la portée de cette dite demande.

Après consultation, l'assemblée étant satisfaite des informations reçues, il n'y a pas de question, de commentaire ou suggestion concernant ce dossier.

Décision du conseil municipal

No. 20111013

**ATTENDU QUE** monsieur Gaétan Gerbith et madame Éloody Bastille ont déposé une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 3, rue des Pins, et ceci afin de leur permettre de procéder à la construction d'un bâtiment accessoire (*Remise*) dans la marge avant de leur propriété ;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage en vigueur ne permet pas la construction d'un bâtiment accessoire (*Remise*) dans la marge avant d'un immeuble ni dans la cour avant ;

**ATTENDU QUE** la dérogation aux règlements de zonage et de lotissement, si elle s'applique seulement à la cour avant, respecte tout de même les objectifs du plan d'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des lieux par les propriétaires des immeubles voisins ainsi que de leur droit de propriété ;

**ATTENDU QUE** les travaux n'ont pas été effectués et que les requérants sont en attente de la décision du conseil municipal pour pouvoir demander leur permis de construction lequel permis leur permettra de réaliser leur projet selon leurs attentes ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte partiellement la demande de dérogation mineure de monsieur Gaétan Gerbith et madame Éloody Bastille et par conséquent autorise la construction d'un bâtiment accessoire (*Remise*) dans la partie Nord-Est de la cour avant de l'immeuble situé au 3, rue des Pins, à Saint-Narcisse-de-Rimouski, étant convenu et établi que

les marges de reculs minimums (*Avant et arrière*) doivent être respectées.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

No. 20111014

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski modifie le présent ordre du jour et reporte les points suivants à la fin de la présente séance ordinaire :

11- Règlement numéro 306 intitulé «**Règlement décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 700 000 \$ pour l'acquisition de machinerie, équipements et bâtiment(s) nécessaires à l'entretien des chemins en hiver**» :

11.1- Soumission(s) pour l'appel d'offres numéro 2011-08  
«**Construction d'un abri pour abrasif**» ;

11.2- Camion 10 roues et équipements de déneigement ;

11.3- Abrasif.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

No. 20111015

Il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le rapport qui suit relativement à l'établissement du surplus (*Excédent des recettes sur les dépenses*) des services d'aqueduc et d'égout domestique réalisé pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 et par conséquent, autorise le virement de la somme de **3 393,29 \$** du «**Surplus général accumulé non affecté**» (*Poste comptable numéro 55-991-00-000*) à la «**Réserve d'aqueduc et d'égout domestique**» (*Poste comptable numéro 55-931-00-000*), laquelle somme servira ultérieurement pour des projets d'immobilisation ou à l'exploitation reliés aux services d'aqueduc et d'égout domestique :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

<b>RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE</b>		
<b>ÉTATS DES RECETTES ET DÉPENSES</b>		
<b>EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010</b>		
<b>Numéro de compte et description</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
01-212-11-000 Taxes aqueduc	0,00 \$	83 427,07 \$
01-212-12-000 Taxes d'égout domestique	0,00 \$	79 137,02 \$
01-234-16-000 Recouvrement de tiers (Frais/manutention)	0,00 \$	0,00 \$
01-234-17-000 Recouvrement de tiers (Machinerie)	0,00 \$	0,00 \$
01-234-18-000 Recouvrement de tiers (Matériel)	0,00 \$	0,00 \$
01-234-19-000 Recouvrement de tiers (Main-d'oeuvre)	0,00 \$	0,00 \$
01-234-41-000 Services rendus Aqueduc	0,00 \$	0,00 \$
02-412-00-xxx Purification et traitement de l'eau potable	53 475,17 \$	0,00 \$
02-413-00-xxx Entretien du réseau d'aqueduc	9 859,03 \$	0,00 \$
02-414-00-xxx Traitement des eaux usées (64 837,14 \$ x 80 %)	51 869,71 \$	0,00 \$
02-415-00-xxx Entretien du réseau d'égout domestique	5 956,46 \$	0,00 \$
02-921-40-840 Paiement intérêts / Travaux municipaux aqueduc R-179 (357,93 \$ x 92 %)	329,30 \$	0,00 \$
02-921-41-840 Paiement intérêts / Travaux municipaux égout domestique R-179 (357,93 \$ x 92 %)	329,30 \$	0,00 \$
02-921-42-840 Paiement intérêts / Travaux SQAÉ (5 770,54 \$ x 80 %)	4 616,43 \$	0,00 \$
02-921-43-840 Paiement intérêts / Travaux municipaux traitement eau potable R-227 (1 546,48 \$ x 92 %)	1 422,76 \$	0,00 \$
02-921-46-840 Paiement intérêts / Réseau d'égouts domestiques / Chemin Duchénier R-283 (6 714,45 \$ x 92 %)	6 177,29 \$	0,00 \$
03-541-21-000 Remboursement capital / Travaux municipaux traitement eau potable R-227 (5 000,00 \$ x 92 %)	4 600,00 \$	0,00 \$
03-541-31-000 Remboursement capital / Travaux municipaux aqueduc R-179 (10 950,00 \$ x 92 %)	10 074,00 \$	0,00 \$
03-541-41-000 Remboursement capital / Travaux SQAÉ (10 061,22 \$ x 80 %)	8 048,98 \$	0,00 \$
03-541-51-000 Remboursement capital / Travaux municipaux égout domestique R-179 (10 950 \$ x 92 %)	10 074,00 \$	0,00 \$
03-541-00-000 Remboursement capital / Réseau d'égouts domestiques / Chemin Duchénier R-283 (10 700,00 \$ x 92 %)	9 844,00 \$	0,00 \$
22-412-xx-000 Immo. purification & traitement eau	2 846,37 \$	0,00 \$
22-413-xx-000 Immo. réseau d'aqueduc	0,00 \$	0,00 \$
22-414-xx-000 Immo. épuration des eaux usées	0,00 \$	0,00 \$
22-415-xx-000 Immo. réseau d'égout domestique	0,00 \$	0,00 \$
03-400-40-000 Affectation réserve "Aqueduc - Égout domestique"	0,00 \$	20 352,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>179 522,80 \$</b>	<b>182 916,09 \$</b>

<b>Excédent des recettes sur les dépenses (surplus) :</b>	<b>3 393,29 \$</b>
---	--------------------

**ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES CONCERNANT LA GESTION DES BOUES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

No. 20111016

Il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le rapport qui suit relativement à l'établissement du surplus (*Excédent des recettes sur les dépenses*) du service de gestion des boues d'installations septiques pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 et par conséquent, autorise le virement de la somme de **1 485,62 \$** du «**Surplus général accumulé non affecté**» (*Poste comptable numéro 55-991-00-000*) à la «**Réserve pour gestion des boues d'installations septiques**» (*Poste comptable numéro 55-933-00-000*), laquelle somme servira ultérieurement pour le financement des services à rendre dans ce domaine d'activités :

<b>GESTION DES BOUES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES</b>
<b>ÉTATS DES RECETTES ET DÉPENSES</b>
<b>EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010</b>

Numéro de compte et description	Dépenses	Recettes
01-212-19-000 Taxes / Boues d'installations septiques	0,00 \$	28 670,13 \$
02-490-00-449 Contrat / Boues d'installations septiques	27 184,51 \$	0,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>27 184,51 \$</b>	<b>28 670,13 \$</b>

<b>Excédent des recettes sur les dépenses (surplus) :</b>	<b>1 485,62 \$</b>
---	--------------------

**PROJET DE RÈGLEMENT # 1-11 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

No. 20111017

Il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accuse réception du projet de règlement # 1-11 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette et après en avoir pris connaissance, n'émette aucun avis particulier à ce sujet.

**SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL EN 2011-2012 (DOSSIERS MTQ NUMÉRO 00017470-1-10015(01)-2011-06-15-19)**

No. 20111018

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

1. Approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin des Trois-Lacs (*Dossiers MTQ numéro 00017470-1-10015(01)-2011-06-15-19*) pour un montant total subventionné de 15 000,00 \$, pour l'année 2011-2012, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports ;
2. Atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin des Trois-Lacs dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;
3. Atteste que le coût total net des travaux réalisés pour l'année 2011 est de 18 713,64 \$, conformément au rapport préparé à cet effet par monsieur Gilles Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité.

POSTE DE "CHEF DE DISTRICT EN SÉCURITÉ INCENDIE"

No. 20111019

**ATTENDU QUE** le poste de chef de district du *Service en sécurité incendie* de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski est devenu vacant depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, suite à la démission de monsieur Gilles Blouin ;

**ATTENDU QU'**un candidat s'est montré intéressé à occuper cet emploi par intérim, soit monsieur Paul-Émile Lévesque demeurant au 10, route de l'Aqueduc, à Saint-Marcellin, le tout selon les conditions offertes par la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services de monsieur Paul-Émile Lévesque à titre de «***Chef de district du Service en sécurité incendie, par intérim***» et par conséquent accepte les conditions de cet emploi, le tout tel que décrit dans le document intitulé «***Conditions d'embauche d'un chef de district du Service en sécurité incendie, par intérim - 2011/10/03***».

Ainsi, il est donc convenu que dès que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski aura procédé à l'embauche d'un nouveau «***Chef de district du Service en sécurité incendie***», le poste de «***Chef de district du Service en sécurité incendie, par intérim***» sera automatiquement aboli.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 299 EN COURS : SOLDE RÉSIDUAIRE

No. 20111020

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 299 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

**ATTENDU QUE** le coût réel des travaux s'élève 673 625 \$ ;

**ATTENDU QUE** pour payer une partie du coût des travaux la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désire approprier à même le fonds général un montant de 220 625 \$ provenant du *Programme PRÉCO* ;

**ATTENDU QU'**une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 453 000 \$ a été financée de façon permanente ;

**ATTENDU QU'**il existe un solde de 350 900 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 299 pour préciser le financement de la dépense ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le montant de l'emprunt du règlement numéro 299 soit réduit de 803 900 \$ à 453 000 \$ ;
- **QUE** la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski approprie à même le fonds général une somme de 220 625 \$ provenant du *Programme PRÉCO*, pour payer une partie de la dépense prévue au règlement numéro 299 ;
- **QUE** copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

DOSSIER(S) LOISIRS

Entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2011-2012

No. 20111021

Comme la municipalité n'a reçu aucune offre de services pour l'entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2011-2012, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour lancer un nouvel appel d'offres à cet effet, le tout selon les mêmes critères que l'an dernier.

Programme de «**Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP)**» - *Festival de la fenaison* - édition 2012 : Appui et contribution financière directe en biens et/ou en services

---

No. 20111022

**ATTENDU QUE** le *Festival de la fenaison*, s'adresse au conseil municipal pour obtenir une résolution d'appui dans leur démarche pour obtenir une aide financière dans le cadre du Programme de «**Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP)**», pour le financement de certaines activités du *Festival de la fenaison* - édition 2012, ainsi qu'une confirmation de contribution financière directe en biens et/ou en services équivalant à un montant estimé de 7 950 \$ ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit favorable à cet événement et se dit prêt à y contribuer ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- Confirme avoir pris connaissance de la demande de financement du ***Festival de la fenaison*** adressée au ***ministère du Patrimoine canadien*** dans le cadre du ***Programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP)*** ;
- Confirme son appui à la réalisation du projet intitulé "***Festival de la fenaison***" qui se déroulera du 20 au 22 juillet 2012, étant convenu que cet appui est une contribution fournie en biens et services estimée à un montant de 7 950 \$ ;
- Autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à signer, pour et au nom de la municipalité, le formulaire d'appui prévu à cette fin dans le cadre de ce programme ainsi que tous documents s'y rapportant.

Demandes du comité municipal des loisirs pour l'activité "***Halloween***" organisée le 28 octobre 2011

---

No. 20111023

**ATTENDU QUE** le comité municipal des loisirs adresse quelques demandes au conseil municipal pour l'organisation de l'activité «***Fête de l'Halloween***» qui se tiendra vendredi le 28 octobre prochain ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire accéder à ces demandes ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de

la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, pour l'activité «**Fête de l'Halloween**» organisée vendredi le 28 octobre 2011 par le comité municipal des loisirs :

- 1) **ACCEPTE et AUTORISE** le prêt de la salle Anicet-Proulx à titre gratuit pour cette activité ;
- 2) **ACCEPTE et AUTORISE** le prêt du gros système de son à titre gratuit pour cette activité ;
- 3) **ACCEPTE et AUTORISE** le paiement du permis de réunion requis pour cette activité auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, le tout au coût de 80,00 \$, étant convenu de plus que cette somme sera retournée à la municipalité après la tenue de ce dit événement ;
- 4) **ACCEPTE et AUTORISE** le versement d'une avance au montant de 1 000 \$ pour la création d'une caisse de départ pour cette activité, caisse qui sera gérée par madame Hélène Thibeault, technicienne en loisirs et développement pour la municipalité, le tout sous la supervision du directeur général, monsieur Gilles Lepage, étant convenu de plus que cette avance sera retournée à la municipalité après la tenue de ce dit événement.

#### ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Formation offerte par la FQM : «**Le comportement éthique**»

No. 20111024

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne les élus suivants pour assister à la formation intitulée «**Développer le comportement éthique**» qui sera dispensée par la Fédération Québécoise des municipalités samedi le 26 novembre 2011 à Les Méchins :

- Monsieur Taylor Olsen, conseiller ;
- Monsieur Benoît Lavoie, conseiller ;
- Monsieur Daniel Sirois, conseiller (*Après vérification auprès de celui-ci par le directeur général, monsieur Gilles Lepage, à savoir s'il est disponible et disposé à assister à cette formation en même temps que les deux (2) autres conseillers*).

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité assume les frais d'inscription à cette formation qui s'élèvent à 91,14 \$, taxes incluses, par participant, et autorise le paiement de ces dits frais à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Enfin, il est également résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser à ses délégués, les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cette activité, le tout selon le tarif en vigueur et sur présentation des pièces justificatives. Il est à noter que le co-voiturage devra être priorisé dans la mesure du possible pour cette activité.

Déclaration de participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, reçoit et fait mention dans le présent procès-verbal, de la déclaration des membres suivants du conseil municipal, concernant la participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le tout en vertu de l'article 15 alinéa 4 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q. chapitre E-15.1.0.1)* :

- Monsieur Laurent Proulx, maire, (09/09/2011 - *Sainte-Luce*) ;
- Madame Monique Sénéchal, conseillère municipale, (16/09/2011 - *Saint-Anaclet-de-Lessard*) ;
- Monsieur Harold Thibeault, conseiller municipal, (16/09/2011 - *Saint-Anaclet-de-Lessard*) ; ;
- Monsieur Robert Duchesne, conseiller municipal, (16/09/2011 - *Saint-Anaclet-de-Lessard*).

DEMANDE DE RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU 8<sup>e</sup> RANG

No. 20111025

**ATTENDU QU'**un contribuable de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a demandé l'intervention de la municipalité pour réparer un ponceau du chemin du 8<sup>e</sup> Rang, lequel ponceau est jugé dangereux pour la circulation des véhicules ;

**ATTENDU QU'**après une visite des lieux et selon une estimation des coûts des réparations requises à cette fin produite par l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge, ces dits travaux sont évalués à ± 1 000 \$, incluant le matériel, la machinerie et la main-d'oeuvre nécessaires pour ces dits travaux ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire aller de l'avant avec ce projet ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le

conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise la réparation du ponceau brisé du chemin du 8<sup>e</sup> Rang, et à cette fin autorise l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge, à réaliser ces dits travaux selon un budget évalué à ± 1 000 \$.

QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

1. Équipements pour l'entretien des chemins en hiver pour la saison 2011-2012

Une personne de l'assemblée s'adresse au conseil municipal et demande d'être informée sur l'avancement des acquisitions prévues en équipements pour l'entretien des chemins en hiver pour la saison 2011-2012 ?

Le maire, monsieur Laurent Proulx résume la situation et informe l'assemblée des démarches entreprises par la municipalité à cet effet.

AJOURNEMENT DE LA PRÉSENTE SÉANCE

No. 20111026

À 20 heures 56, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité, d'ajourner la présente séance à lundi le 3 octobre 2011, à 21 heures 30 à la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski, le tout afin de terminer l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

REPRISE DE LA PRÉSENTE SÉANCE ORDINAIRE

À 21 heures 30, les élus reviennent en assemblée publique pour terminer l'ordre du jour de la présente séance ordinaire. Il est à noter que tous les élus indiqués dans les présences lors de l'ouverture de la présente séance ordinaire, sont tous présents pour cette reprise.

RÈGLEMENT NUMÉRO 306 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 700 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MACHINERIE, ÉQUIPEMENTS ET BÂTIMENT(S) NÉCESSAIRES À L'ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER»

Soumission(s) pour l'appel d'offres numéro 2011-08 «**Construction d'un abri pour abrasif**»

No. 20111027

**ATTENDU QUE** suite à la publication de l'appel d'offres numéro 2011-08 intitulé «**Construction d'un abri pour abrasif**», la municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes, le prix indiqué comprenant les taxes applicables :

- 90 564,68 \$ *Construction Stéphane Gagnon 2000 inc.* de Saint-Gabriel ;
- 127 943,47 \$ *Construction Sylvain Pigeon inc.* de Rimouski ;

**ATTENDU QUE** la plus basse soumission conforme est celle produite par *Construction Stéphane Gagnon 2000 inc.* de Saint-Gabriel, au prix de 90 564,68 \$, taxes incluses ;

**ATTENDU QUE** le plus bas prix soumis dépasse largement les estimations de la municipalité pour ce projet, et que par conséquent, la municipalité ne dispose pas des crédits nécessaires à cette fin ;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire de revoir ce projet en fonction de l'enveloppe budgétaire que la municipalité désire y consacrer ;

**ATTENDU QUE** pour la saison 2011-2012, il est maintenant trop tard pour procéder à un nouvel appel d'offres ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne retienne aucune des soumissions reçues pour l'appel d'offres numéro 2011-08 «**Construction d'un abri pour abrasif**», ce projet devant être révisé en fonction de l'enveloppe budgétaire que la municipalité désire y consacrer, le tout pour être éventuellement réalisé dans le courant de l'été 2012.

Abri temporaire pour abrasif

No. 20111028

Après discussion, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise l'aménagement d'un abri temporaire pour abrasif pour la saison 2011-2012 dans le bâtiment situé au 195, route de l'Église (*Ancienne caserne de pompiers*), le tout en fonction d'un budget maximum estimé à ± 5 000 \$, étant de plus convenu que l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge, est autorisé à faire les achats et les travaux requis à cette fin dans le meilleur délai possible.

Camion 10 roues et équipements de déneigement

No. 20111029

Après discussion, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour lancer un nouvel appel d'offres pour la «**Fourniture d'un camion 10 roues, neuf, avec équipements de déneigement**», le tout selon les paramètres établis par le comité entretien des chemins en hiver, et comprenant une benne quatre (4) saisons, un chasse-neige, une aile de côté placée en avant de l'essieu arrière du camion et une gratte sous-châssis placée en arrière de la cabine du camion.

Abrasif

No. 20111030

**ATTENDU QUE** suite à une demande de prix, la municipalité a reçu les propositions des entreprises suivantes pour la préparation de l'abrasif selon les quantités estimées pour l'entretien des chemins en hiver pour la saison 2011-2012 :

- DCB Sable et Gravier (2434-6983 Québec inc.) ;
- Carrière Neigette (9181-4244 Québec inc.) ;
- Le Groupe Réjean Claveau Itée ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'entreprise DCB Sable et Gravier (2434-6983 Québec inc.) est celle qui répond le mieux aux besoins de la municipalité et s'avère la plus économique ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services de l'entreprise DCB Sable et Gravier (2434-6983 Québec inc.) de Bic, pour l'achat de l'abrasif requis pour l'entretien des chemins en hiver pour la saison 2011-2012, le tout selon les prix suivants, taxes en sus ;

- Matériaux : 7,50 \$ / tonne métrique (*À lequel s'ajoute le droit payable par un exploitant de carrière ou sablière*) ;
- Transport du matériel : 4,75 \$ / tonne métrique ;
- Préparation du mélange par convoyeur : 1,85 \$ / tonne métrique (*Sel fourni par la municipalité*).

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge, pour faire les achats requis à cette fin et voir à s'assurer que la municipalité possède l'abrasif requis en fonction de ses besoins pour l'entretien des chemins en hiver pour la saison 2011-2012.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20111031

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 22 heures 18.